



MAIRIE DE VILLEJUST

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Villejust dûment convoqué le 13 mai 2026, par Monsieur le Maire Igor TRICKOVSKI, s'est réuni à la Mairie sous sa Présidence en séance ordinaire.

I. Ouverture de la séance :

Monsieur Le Maire procède à l'appels des présents, vérifie la présence le quorum est bien atteint et fait le décompte des pouvoirs.

Conseillers Municipaux présents :

M. Igor TRICKOVSKI	M. Zacharie RIBEIRO	Mme Maria VIANA
Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA	Mme Aurélie ADAM	M. Jérôme ARMAND
M. Richard PELISSERO	M. Baptiste IBANEZ	M. Stéphane DUBOIS
Mme Magalie CAZAL	Mme Nihed JEBALI	Mme Shavyna LOURDEMASSY
Mme. Nathalie DARRAGUS	M. Cédric LANCELLE	M. Christian TANAÏS.
M. Joseph AFONSO	Mme Virginie CORDIER	
Mme Manuella SAINTE-ROSE	M. Franck BOSTON	

Conseillers Municipaux excusés(es) représenté(es) :

M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme. Nathalie DARRAGUS.
M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA.
Mme Emeline LESAGE BORDIER pouvoir à M. Baptiste IBANEZ.
Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

Conseiller Municipaux secrétaire de Séance :

M. Joseph AFONSO

Membres élus en fonction : 23
Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23
Quorum :12

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des conseils municipaux en date du 16 février 2026 et du 20 mars 2026 à l'unanimité.

Monsieur Le Maire présente les décisions du Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales au conseil municipal.

II. Présentation de l'ordre du jour de la séance :

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point 19 sous la délibération n°_DEL CM 03_2026_41 relative la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du groupe Dynamique Embauche. L'ensemble des membres du Conseil Municipal valide le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour à l'assemblée :

- ✓ Approbation du Compte Financier Unique- Commune- 2025
- ✓ Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs.
- ✓ Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- ✓ Droit à la formation des élus.
- ✓ Adhésion au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la dématérialisation des procédures.
- ✓ Sejour été 2026 – club jeunes : fixation de la participation financière pour les familles.
- ✓ Acquisition de la parcelle cadastrée section AC 142, chemin du rocher
- ✓ Instauration d'un périmètre d'études et de sursis à statuer sur le secteur du centre bourg.
- ✓ Approbation de la modification des statuts de la Société Publique Locale Welcome In Paris Saclay Entreprises (WIPSE) et mandat donné au représentant de la commune de Villejust.
- ✓ Approbation de l'entrée de la Commune de Villejust au capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne.
- ✓ Désignation des représentants de la Commune aux instances de la Société Publique Locale Welcome In Paris Saclay Entreprises (WIPSE).
- ✓ Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Paris Saclay.
- ✓ Annule et remplace la délibération n° DEL_02_2026_21 du 20 mars 2026 relative à la désignation des membres de la Commune au sein du syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique ».
- ✓ Désignation des membres de la Commission communale des Impôts Direct (CCID).
- ✓ Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagère (SIOM).
- ✓ Désignation du représentant de la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- ✓ Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'écoles.
- ✓ Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission des menus.
- ✓ Désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du groupe Dynamique Embauche.

Monsieur Le Maire ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal procèdent avant de débiter la séance au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2026-PREF-DRCL-BEFA/038 du 16 avril 2026.

III. Délibérations :

❖ Délibération n° DEL CM 03 2026 23

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- COMMUNE- 2025

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote***

APPROUVE le CFU 2025 de la commune de VILLEJUST.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des effectifs comme suit :

<u>GRADE</u>	<u>TC/TNC</u>	<u>SUPPRESSIONS</u>
<u>Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe</u>	TC	1
<u>Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe</u>	TC	2
<u>Animateur principal 2^{ème} classe</u>	TC	1
<u>Assistant d'enseignement artistique</u>	TC	2
<u>Adjoint technique territorial</u>	TC	2

DÉCIDE : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 :

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
<i>Filière administrative</i>			
Attaché territorial	A	1	35H
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	35H
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Rédacteur territorial	B	2	35 H
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	5	35H
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35H
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Technicien territorial	C	1	35H
Agent de maîtrise principal	C	3	35H
Agent de maîtrise territorial	C	2	35H
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	2	35H
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	35H
Adjoint technique territorial	C	5	35H
<i>Filière sanitaire et sociale</i>			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème}	C	1	35H

classe			
Filière animation			
Animateur territorial 1ere classe	B	1	35H
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	0	35H
Animateur territorial	B	1	35H
Adjoint d'animation principal 1ere classe	C	1	35H
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35H
Adjoint d'animation territorial	C	8	35H
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	B	3	Temps non complet
Filière police municipale			
Brigadier-chef principal	C	2	35H

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villejust.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 25**

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 15 postes de saisonnier à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier d'activité lors de la période estivale de 2026.

PRÉCISE que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice de rémunération 366 et 377 en fonction des qualifications des candidats.

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer ces dépenses sur le chapitre 012 « Charges de personnel » du budget communal.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 26**

Objet : DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 27**

Objet : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande du CIG.

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

AUTORISE son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INDIQUE son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique.

HABILITE le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement.

AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 28**

Objet : SÉJOUR ÉTÉ 2026 – CLUB JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Fixer la participation des familles domiciliés à Villejust à 320.00 euros par enfant.
- Dit que le montant total du séjour devra être réglé en totalité avant le 30 juin 2026.
- Possibilité de paiements en 3 versements :

– Avril 2026	1 ^{er} versement	110.00€
– Mai 2026	2 ^{ème} versement	110.00€
– Juin 2026	3 ^{ème} versement	100.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions susvisées.

DÉCIDE de comptabiliser les dépenses et les recettes sur le budget communal de l'exercice 2026.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 29**

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N° 142, SISE CHEMIN DU ROCHER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'acquisition par la Commune de la parcelle AC 142 de 26 m², sur le chemin du Rocher à VILLEJUST au prix de 1 € symbolique.

DIT que les frais notariés occasionnés par cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 30**

Objet : INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES ET DE SURSIS À STATUER SUR LE SECTEUR DU CENTRE BOURG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un périmètre d'étude sur le secteur du centre bourg au titre de l'article L 424-1 du Code de l'urbanisme.

APPROUVE le périmètre d'étude délimité sur le plan annexé.

AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant désigné par lui, pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents y afférents.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 31**

Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCAPLE (SPL) WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) ET MANDAT DONNÉ AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts de la SPL WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) telle qu'elles figurent dans le projet joint en annexe.

AUTORISE le représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL, Monsieur Igor TRICKOVSKI à voter en faveur des modifications lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 32**

Objet : APPROBATION DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE NORD-ESSONNE (SPL).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'entrée de la commune de Villejust au capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord Essonne ayant son siège social à Parc Gutenberg- 13 voie la Cardon- 91120 Palaiseau, immatriculée sous le numéro 880 957 212 RCS Evry.

APPROUVE les statuts en vigueur de la SPL Nord Essonne dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

APPROUVE la souscription au capital de la SPL Nord Essonne à hauteur de 8 000 euros par émission de 80 actions nouvelles, d'une valeur unitaire de 100 euros, portant ainsi le capital de la société de 263 000 euros à 271 000 euros.

DÉSIGNE en conséquence M. Igor TROCKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Nord Essonne dans la mesure où la représentation directe de la commune ne peut pas être assurée au sein du Conseil d'administration et l'autorise en outre à assurer toute fonction de président, de vice-président de l'assemblée spéciale et également de délégué de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la SPL Nord Essonne.

DÉSIGNE M. Igor TRICKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée générale de la SPL Nord Essonne.

AUTORISE ses représentants à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale, désignés ci-dessus, à voter en faveur des résolutions permettant l'entrée au capital de la commune et l'approbation de la version définitive des statuts de la SPL Nord Essonne, tels qu'ils seront établis à l'issue, le cas échéant, de l'entrée de la commune de Villejust à son capital.

AUTORISE le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 33**

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (WIPSE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme représentants permanents de la Commune de Villejust au Conseil d'administration de la SPL WIPSE :

M. Richard PELISSERO Titulaire

M. Cédric LANCELLE Suppléant

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 34**

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS SACLAY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA Titulaire

M Zacharie RIBEIRO Suppléant

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 35**

Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION N° DEL CM 02_2026_21 RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « ESSONNE NUMERIQUE ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DEL CM 02_2026_21 du 20 mars 2026.

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Commune au syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » :

M. Zacharie RIBEIRO Titulaire

Mme Nihed JEBALI Suppléante

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 36**

Objet : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DRESSE la liste des contribuables annexée.

DIT que cette liste sera adressée au Directeur des finances publiques afin d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 37**

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINÉRATION D'ORDURE MÉNAGÈRES (SIOM).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE les représentants du conseil municipal au sein de la commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordure ménagères (SIOM) comme suit :

M. Igor TRICKOVSKI et M. Joseph AFONSO

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 38**

Objet : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ COMMUNAL NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Igor TRICKOVSKI délégué représentant la Commune de Villejust au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 39**

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte comme représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles de la commune de Villejust :

Mme Nathalie DARRAGUS et de M. Igor TRICKOVSKI

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 40**

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DES MENUS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme représentants du Conseil municipal au sein de la Commission des menus :

Mme Magalie CAZAL

Mme Virginie CORDIER

M. Christian TANAÏS

RAPPELLE que le Maire est président de droit et qu'il peut désigner son représentant par arrêté.

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° DEL CM 03 2026 41**

Objet : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DYNAMIQUE EMBAUCHE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme CAZAL Magalie représentante de la Commune de Villejust au sein de l'Assemblée Générale du groupe Dynamique Embauche.

CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22H15.

Secrétaire de séance :

M. Joseph AFONSO

Le Maire :

M. Igor TRICKOVSKI